



# Protec-Terre

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**Montréal, le dimanche 30 avril 2017**

## **Mettre les pendules à l'heure en ce qui concerne les fiducies foncières agricoles**

Protec-Terre est un OBNL qui existe depuis plus de vingt ans qui a pour mission d'accompagner la création de fiducies foncières agricoles au Québec. Nous avons donc lu avec intérêt les articles publiés au cours des derniers jours traitant du modèle d'affaire de Pangéa. Mais, outre la rhétorique de vouloir aider l'agriculture au Québec, qu'en est-il exactement?

### **Bien commun vs propriété privée**

En ce qui concerne le débat actuel, nous affirmons que le modèle Pangéa est diamétralement opposé à celui de fiducie d'utilité sociale (FUS) promu par Protec-Terre.

Une fiducie est formée par l'affectation d'un bien (ici une terre agricole) à une fin particulière. Une FUS doit obligatoirement avoir une affectation (vocation, mission) qui bénéficie à la communauté en général. Par conséquent, l'usage d'une terre agricole transférée dans une fiducie d'utilité sociale ramène à la notion de bien commun où la terre, au même titre que l'eau ou l'air, doit servir à répondre aux besoins essentiels de la communauté, et accessoirement au bénéfice particulier d'un producteur ou d'un transformateur. D'ailleurs l'article 1270 du Code Civil est on ne peut plus clair : la FUS « n'a pas pour objet essentiel de réaliser un bénéfice ni d'exploiter une entreprise ».

À l'opposé, le modèle de Pangéa s'inscrit dans le modèle économique dominant où la terre est une commodité au profit d'investisseurs et de producteurs privés pour leur seul bénéfice.

### **Antispéculation vs spéculation**

La terre déposée dans une FUS n'appartient plus à personne. Ni le constituant (celui qui a créé la FUS), ni le fiduciaire (celui qui l'administre) et ni le bénéficiaire (la communauté, le producteur...) n'ont de droit réel sur cette terre. Ils ne peuvent donc la vendre ou l'utiliser à d'autres usages que ceux répondant à son affectation. De plus, la FUS prônée par Protec-Terre est perpétuelle, ainsi la terre agricole ne sera plus jamais à vendre sur le marché d'où son rôle effectif antispéculatif.

Le modèle de Pangéa ne freine en rien la spéculation foncière, au contraire, il en fait partie intégrante.

### **Souveraineté alimentaire vs marché internationaux des céréales**



# Protec-Terre

Au Québec, les projets de FUS agricoles soutenus par Protec-Terre ont comme but de produire des aliments sains (biologiques) pour nourrir une communauté de proximité; elles participent ainsi à la souveraineté alimentaire de la société québécoise. À titre d'exemple, la ferme Cadet Roussel fait l'usage de la terre protégée par la première FUS agricole au Québec (créée en 2010) pour produire des aliments biologiques distribués par des paniers bio du réseau des fermiers de famille d'Équiterre.

Pangéa soutient la production à grande échelle de céréales pour les vendre sur les marchés internationaux. C'est attacher la production locale aux diktats du marché mondial.

## **Production paysanne vs industrie agroalimentaire**

Le modèle de FUS agricole permet l'accès à la terre pour la relève agricole à moindre frais puisque la terre n'a pas à être achetée. Il peut y avoir un « loyer » pour l'usage de la terre, mais puisque le but premier de la FUS n'est pas de réaliser un profit, le loyer est nettement moindre que les frais qui pourraient être associés au capital et aux intérêts requis pour l'achat de la terre. De plus, notre modèle de FUS agricole québécoise favorise l'agriculture paysanne à petite échelle où le producteur bénéficie de suffisamment de surface pour vivre décemment de sa production et pour se bâtir un fonds de retraite.

Le modèle Pangéa favorise l'accès à plus de surfaces de terre à ceux qui en ont déjà beaucoup dans une vision de production à très grande échelle au profit d'une poignée de producteurs et d'investisseurs liés aux fluctuations des marchés internationaux. C'est le modèle de l'agriculture industrielle.

## **Pérennité environnementale et sociale vs « pérennité » économique**

Une FUS agricole en production d'aliments biologiques vise à maintenir la vitalité naturelle des sols et leur qualité organique, dans le respect de l'écosystème environnemental immédiat. Elle garantit la production d'aliments sains et diversifiés à une population locale, et ce, à perpétuité.

Les producteurs des co-entreprises de Pangéa cultivent les terres en utilisant des intrants chimiques (fertilisants, pesticides, herbicides...) pour faire pousser des céréales (souvent OGM) dans un modèle de monoculture qui fragilise la biologie naturelle des sols, pollue l'environnement et produit des aliments dont les effets à long terme sur la santé sont encore inconnus. Seule la « pérennité », on devrait lire la « rentabilité », économique à court et à moyen terme est visée.

Force est de constater à la lumière de ces comparaisons que nous avons, d'un côté, un modèle industriel d'usage privé de la terre mis de l'avant par Pangéa et, de l'autre, un modèle de FUS agricole d'usage commun de la terre qui contribue au bien-être des collectivités, à l'accès à la terre pour la relève et à la production d'aliments sains pour un marché de proximité développé par Protec-Terre.



# Protec-Terre

Protec-Terre ne s'oppose pas pour autant à des projets agricoles de nature privée, notre modèle n'est pas la panacée. Mais l'innovation qui incarne un renouveau dans le monde agricole doit se penser en fonction d'une agriculture qui favorise l'accès à la terre pour la relève, une agriculture de proximité en harmonie avec la nature et une société qui combat l'appropriation des terres par le monde de la finance d'ici ou d'ailleurs.

Hubert Lavallée, président de Protec-Terre  
Denis Missud, fiduciaire FUS Cadet Roussel

- 30 -

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter :**

Hubert Lavallée

Courriel : [hubert.lavallee@protec-terre.org](mailto:hubert.lavallee@protec-terre.org)

Tél. : 514-258-8878